



Challenge AURA

19 Octobre 2019

Buvette - Restauration



Piste de la montagne 73800 Montmélian - www.montmelian-savoie-bmx.com



Le club Montmélian Savoie BMX est heureux de vous accueillir

Pour la 2^{ème} manche du Challenge AURA – Territoire EST

Le samedi 19 octobre 2019

LE REGLEMENT

Le règlement national 2019 sera le règlement de référence.

Seuls les pilotes licenciés au sein des départements de l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et le Rhône peuvent participer.

Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront s'engager.

Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote, etc. Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'loisirs ne sont pas autorisés à participer.

Tous les vélos devront être équipés d'une plaque frontale et latérale conforme au règlement en vigueur. **La lettre accompagnant le numéro est obligatoire sur la plaque latérale.**

Les pédales automatiques sont autorisées à partir de la catégorie minime.

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour les tenues vestimentaires ainsi que pour l'équipement des vélos.

Les numéros sur le dos des maillots ne sont plus tolérés sur les courses Auvergne Rhône-Alpes.

Participations des pilotes et Qualifications CHALLENGE FRANCE:

Les catégories 20" et 24" sont des catégories distinctes.

Donc même si les pilotes nationaux ne sont pas obligés de participer au Challenge AURA en 20", s'ils souhaitent être qualifiés au Challenge France 2020, ils doivent comme pour les autres pilotes non nationaux participer à deux épreuves du Challenge AURA 2019-2020 en catégorie 24" (cruiser).

Cette règle s'applique aussi aux pilotes non nationaux.

Dérogations et Critères de Qualification :

Les demandes de dérogations restent inchangées avec le respect de transmission au comité.

Remarque : Si un pilote est blessé la semaine de l'épreuve, rien ne sert d'attendre le jour de l'épreuve pour transmettre la demande.

Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3^{ème} manche pour apparaître dans le classement

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.

LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site Internet de la FFC "Engagements clubs".

Le règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club au plus tard avant le début des courses. (Paiement centralisé par le club). Chèque à l'ordre du **Montmélian Savoie BMX**.

Trois courses seront mises en ligne :

1. Challenge régional BMX Territoire Est 20 pouces
2. Challenge régional BMX Territoire Est 24 pouces
3. Challenge régional BMX Territoire Est 20 + 24 pouces

Clôture des engagements le Mercredi 9 octobre à 20H.

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif.

Le responsable du club veillera à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat

A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre.

LES ENGAGEMENTS

L'engagement est fixé à :

- pour une épreuve 20 pouces OU Cruiser à partir de Minimes :
 - 6 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
 - 10 € par pilote pour les catégories Minime et plus
- pour une épreuve 20 pouces ET Cruiser à partir de Minimes :
 - 12 € par pilote

LES CATEGORIES

Les catégories 2020 seront applicables

Ces catégories permettent de générer plus de 8 pilotes par catégorie, afin d'éviter le problème de regroupement et des pilotes qui se déplaceraient uniquement pour 3 manches suite à l'analyse des résultats de la saison du Challenge AURA BMX 2018-2019.

En fonction du nombre d'engagés par catégorie, des regroupements peuvent être appliqués. Par contre le classement de la manche sera établi en fonction des catégories prédéfinies ci-dessous. Du coup, les pilotes seront reclassés et récompensés dans leur bonne catégorie d'âge

FILLES :

Les catégories entre 4 et 8 pilotes seront en 3 manches (cf. règlement fédéral).

Les filles seront obligatoirement regroupées avec la catégorie féminine supérieure ou inférieure, tout en gardant un classement séparé. Du coup, les filles seront reclassées et récompensées dans leur bonne catégorie d'âge.

Ordre de passage des Catégories :

Pré-licenciés G / 8ans et – F / Poussins G / Pupilles F / Pupilles G / Cruisers Dames / Cruisers Minimes-Cadets / Cruisers 17-29 / Cruisers 30 et + / Benjamins / Benjamins / Minimes Filles / Minimes / Cadettes / Cadets / Femmes 17 et + / Juniors / Hommes 19 – 29 ans / Hommes 30 et plus

EMARGEMENT

Il n'y aura pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site Internet du comité de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer, dans les temps, qu'il est bien inscrit (et ce dans la bonne catégorie) et qu'il n'y a pas d'erreur sur le numéro du pilote.

ESSAIS ET HORAIRES

LES ESSAIS

Les essais avec grille s'effectueront toutes catégories confondues.

Des couloirs seront dédiés à la catégorie 8 ans et moins définis par des pastilles.

LES HORAIRES

9h00 – 10h45

11h00 -

Essais

Manche 1 et 2

1h de Pause REPAS

Reprise manche 3

Phases finales

¼ d'heure après la fin des finales : remise des récompenses

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des aléas climatiques, du nombre d'engagés dans chaque catégorie...

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Tous les pilotes ayant participé au Challenge AURA –territoire EST seront classés. Les résultats seront consultables sur le site Internet du comité : <http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com/>

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée en tout point (Cf. § 6-Sanctions et appels – 6.9.005). La présence des pilotes récompensés est obligatoire, les récompenses ne seront pas remises à un tiers. Les pilotes devront être revêtu de leur tenue de club pour monter sur le podium

RESTAURATION ET BUVETTE

Une buvette avec restauration sera assurée par les bénévoles du club.

HEBERGEMENT ET AIRE DE CAMPING

Un terrain situé à côté de la piste pourra recevoir les camping-cars, les tentes et caravanes. Le placement est libre et gratuit. Il n'y aura pas d'électricité ni d'eau. Nous vous demandons de respecter la propreté des lieux.

ACCES ET STATIONNEMENT

Montmélian Savoie BMX
Rue Antoine Besson
73800 Montmélian

En venant de Annecy/Chambéry : autoroute direction Grenoble puis Albertville, sortie Les Marches puis fléchage

En venant de Lyon : autoroute direction Chambéry puis Grenoble puis Albertville, sortie Les Marches puis fléchage



PISTE BMX

AIRE DE CAMPING

Un fléchage sera mis en place depuis les axes menant aux entrées de la ville de Montmélian.
Le stationnement des véhicules légers sera organisé à proximité du terrain de BMX.

Plus d'infos : 07.78.81.62.12

ENTRAÎNEMENT LIBRE

La piste sera ouverte le vendredi soir de 18h à 20h selon les conditions météorologiques sans grille.

Les pilotes évolueront sous l'entière responsabilité des parents.